

Le Collège de France

Michel Zink

Professeur au Collège de France. Membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

Dans la longue nouvelle, ou le court roman, de Théophile Gautier, Fortunio, une jeune femme, ayant dérobé le portefeuille de son amant, y trouve une lettre écrite dans un alphabet indéchiffrable et apparemment oriental. Dévorée par la jalousie, elle cherche un savant pour la lui traduire. Une de ses amies lui apprend que seuls en sont capables les professeurs au Collège de France. Elles vont en trouver un, qui, informé que deux dames demandent à le voir, s'écrie : « Ce seront des duchesses qui auront lu mon traité sur la ponctuation du mandchou et seront devenues amoureuses de moi ! »

La fatuité, la propension à surestimer l'importance de ses recherches et la renommée de ses travaux, sont des traits communs à tous les universitaires. Ils ne caractérisent pas les seuls professeurs au Collège de France. En revanche, il est significatif qu'aux yeux de Théophile Gautier, le Collège de France soit le lieu par excellence où l'on trouve des orientalistes. Des orientalistes et d'autres savants, qui ont en commun d'étudier des disciplines peu pratiquées ailleurs, parfois d'en définir de nouvelles, et dans tous les cas de s'efforcer d'avancer dans des chemins peu frayés. Tel est l'esprit qui a présidé à la fondation du Collège de France, telle est la seule règle intangible de cette institution si libre.

Une exigence de liberté

Le Collège de France a été fondé par François Ier en 1530, sous le nom de Collège des Lecteurs royaux, à l'initiative de l'humaniste Guillaume Budé. Il l'a été, dit-on souvent, contre l'université. Ce n'est qu'à demi exact : certains des premiers lecteurs royaux étaient des professeurs de l'université et certaines de leurs leçons se donnaient dans ses locaux. Il est vrai en revanche que l'université a éprouvé quelque méfiance à l'égard du Collège royal.

Le projet de Guillaume Budé et des érasmien qui l'entouraient était de créer un lieu d'enseignement de très haut niveau et entièrement libre. Une liberté garantie par la protection royale et assurée par le fait que l'institution, ne délivrant aucun diplôme ni aucun grade, n'avait nul besoin de se soumettre aux règles de l'université, à des programmes, à un cursus. Cette situation n'a pas changé depuis cinq cents ans. Aujourd'hui encore, le Collège de France a pour protecteur le chef de l'État. Aujourd'hui encore, ses cours sont ouverts à tous, gratuitement, sans inscription et sans aucune restriction. Aujourd'hui encore, le Collège de France ne délivre aucun diplôme.

D'une façon générale, il est resté au cours des siècles étonnamment semblable à lui-même, au

regard des bouleversements de l'histoire et du destin habituel des institutions. En 1772, il a été rattaché à l'université ; mais la mesure a été rapportée en 1794. En avril 1848, il cède la place, au prix d'un bouleversement de ses chaires, à une École d'Administration ; mais cette décision du gouvernement provisoire est annulée dès le mois de novembre de la même année. Napoléon lui a imposé sa marque, comme à toutes les institutions françaises : c'est depuis 1800 que le président de l'assemblée des professeurs porte le titre d'administrateur. En 1775, Chalgrin, le futur architecte de l'Arc de Triomphe, avait construit l'élégant bâtiment qui l'abrite aujourd'hui encore.

À la pointe de la recherche, du sanscrit à la neuropharmacologie

Tout cela est de peu d'importance au regard de son histoire intellectuelle. Les six premières chaires créées furent trois chaires d'hébreu, deux de grec et une de mathématiques. Ces disciplines n'étaient pas ou étaient peu enseignées à l'université. Mais surtout elles représentaient les plus grandes avancées, les plus grands espoirs du savoir et de la pensée. Pour les mathématiques, la chose va de soi. Le grec, redécouvert par les humanistes, ouvrait les trésors littéraires, philosophiques et scientifiques de la Grèce antique, modèle d'une pensée rigoureuse et libre, d'une sensibilité ouverte et intelligente à la beauté du monde. Mais le grec était aussi la langue du Nouveau Testament, comme l'hébreu était celle de l'Ancien. De leur connaissance dépendait l'étude de l'Écriture sainte. Dans ces années où le débat né avec la Réforme n'avait pas encore abandonné la place à la violence des armes, l'enjeu était immense.

À partir du XVIIe siècle, le Collège royal fait une place grandissante aux disciplines dans lesquelles Théophile Gautier verra sa marque propre : celles de l'orientalisme. À l'enseignement de l'hébreu s'ajoute dès 1646 celui de l'arabe, puis celui du persan, du turc. En 1814 sont créées une chaire de langues et littératures chinoise et tartare-mandchoue (pour la victime de Théophile Gautier ?) et une chaire de sanscrit. Champollion, qui avait percé le secret des hiéroglyphes, est nommé en 1831 dans une chaire d'archéologie. Bien entendu, les autres disciplines ne sont pas oubliées et des chaires leur sont consacrées à mesure qu'elles prennent une consistance scientifique : aux chaires de latin et de grec s'ajoutent dès 1784 une chaire de littérature française et, vers le milieu du XIXe siècle, des chaires de littératures étrangères modernes. Dès le début du XIXe siècle, on trouve des chaires consacrées au « Droit de la nature et des gens » ou à l'économie politique. C'est aussi le moment où les sciences historiques et philologiques ainsi que la philosophie prennent toute leur place. Les noms de Michelet, de Quinet, de Renan, de Bergson marquent l'histoire de la pensée du XIXe et du premier XXe siècle. Les inquiétudes, les audaces, les polémiques parfois, du second XXe siècle se sont incarnées dans les figures plus proches de Maurice Merleau-Ponty, Claude Lévi-Strauss, Raymond Aron, Michel Foucault, Roland Barthes, Pierre Bourdieu.

D'autre part, la création des chaires a, bien entendu, suivi au cours du temps le développement prodigieux des sciences de la nature et du vivant. Beaucoup ont été occupées par des savants considérés dans leur domaine comme des pères fondateurs : André-Marie Ampère, Claude Bernard, Marcelin Berthelot, Frédéric Joliot-Curie. Aujourd'hui, tous les prix Nobel français vivants, à une exception près, sont des professeurs au Collège de France. Tous les professeurs de mathématiques du Collège sont titulaires de la médaille Field et lorsque, tout récemment, l'académie d'Oslo a créé, sous le nom de prix Abel, un véritable équivalent du prix Nobel pour les mathématiques, le premier lauréat en a été Jean-Pierre Serre.

Les chaires du Collège de France : diversité, nouveauté, évolution

Voilà qui nous amène au Collège de France d'aujourd'hui. Il compte cinquante-deux chaires. L'intitulé est défini en fonction du professeur qui l'occupe. Lorsqu'une chaire est vacante, l'assemblée des professeurs cherche un savant qui se recommande par la qualité de ses travaux, la nouveauté de ses recherches, l'intérêt de sa discipline. Elle décide alors par un vote de demander ou non la création d'une chaire correspondant à son domaine. Il n'y a donc pas de continuité des chaires. Par exemple, en 1979, au départ de Raymond Aron, sa chaire (Sociologie de la civilisation moderne) est devenue une chaire de Chimie des interactions moléculaires pour Jean-Marie Lehn (prix Nobel 1989). On ne se porte pas de sa propre initiative candidat au Collège

de France. On est pressenti et sollicité. Il n'existe aucune condition de diplôme ni de nationalité : on compte actuellement, parmi les professeurs permanents en activité, un Américain, un Anglais, un Belge, un Canadien, un Grec, deux Italiens, un Luxembourgeois, un Suisse, bientôt un Norvégien. L'assemblée des professeurs coopte librement la personnalité de son choix, qui sera nommée par le président de la République après consultation de l'Institut de France. Il ne reste plus au nouveau professeur qu'à prononcer, devant ses collègues nombreux, sa leçon inaugurale, qui sera publiée par les soins du Collège de France et des éditions Fayard.

Et les femmes, dira-t-on ? La première, Jacqueline de Romilly, a été élue en 1973 sur une chaire intitulée « La Grèce et la formation de la pensée morale et politique ». Elle a été suivie jusqu'ici de cinq autres.

À côté des chaires permanentes, il existe une chaire européenne et une chaire internationale, dont les titulaires changent chaque année. Sur le même principe, une chaire de création artistique vient d'être instituée (le Collège de France a compté parmi ses professeurs permanents Paul Valéry, Pierre Boulez, Yves Bonnefoy, Jerzy Grotowski). On espère voir créer prochainement, grâce à la générosité de la Fondation Bettencourt Schueller, une chaire, tournante elle aussi, d'innovation technologique. Enfin, de nombreux savants étrangers donnent chaque année des cours et des conférences.

Les professeurs choisissent librement le sujet de leur cours et de leur séminaire sous le contrôle de leurs collègues : l'assemblée des professeurs doit approuver chaque année par un vote la liste des cours de l'année suivante. Une seule règle, mais absolue : la nouveauté. Les cours doivent refléter la recherche en train de se faire. Il est, bien entendu, interdit de se répéter. Chaque année, les professeurs rédigent un résumé substantiel de leur cours. Ces résumés sont réunis en un volume intitulé *Cours et travaux du Collège de France*.

Les professeurs peuvent délocaliser chaque année un tiers de leur enseignement dans des universités françaises ou à l'étranger. Cette possibilité, s'ajoutant à des conventions internationales passées avec diverses universités étrangères, dont certaines ont créé des chaires d'accueil tout spécialement pour les professeurs au Collège de France, contribue au rayonnement de l'institution à travers le monde. Depuis quelques années, un certain nombre de cours sont intégralement diffusés sur les ondes de France Culture. Le Collège de France organise également des symposiums et des colloques, publiés par les éditions Odile Jacob.

Selon les disciplines, la recherche prend, bien entendu, des formes très diverses et s'appuie sur des équipes de taille très variable. Les chaires de physique, chimie, biologie sont généralement adossées à des laboratoires importants, souvent associés au CNRS ou à l'INSERM, dont les uns sont installés au Collège de France même, d'autres dans divers établissements (Institut Pasteur, École normale supérieure, Institut Curie, universités), soit à Paris, soit en régions. Les bibliothèques du Collège de France, dont l'organisation est en voie d'être rationalisée, sont particulièrement riches dans certaines disciplines orientalistes. C'est dire que le Collège de France ne se réduit pas à ses cinquante-deux professeurs, bien loin de là. Si l'on ajoute les collaborateurs des chaires, les chercheurs des équipes et des laboratoires, le personnel administratif et technique, ce sont plus de huit cents personnes qui y travaillent et qui en font ce qu'il est.

De sa propre initiative, le Collège de France s'est doté récemment d'une instance internationale d'évaluation, le Comité d'orientation scientifique et stratégique, formé de douze savants étrangers, dont les analyses et les conseils lui sont particulièrement précieux.

En 1992, sous l'impulsion d'André Miquel (chaire de Langue et littérature arabes classiques), alors administrateur du Collège de France, de très grands travaux de rénovation et de construction ont été entrepris. Ils ne sont pas encore achevés mais se poursuivent, dans des conditions souvent difficiles, grâce à l'énergie opiniâtre et à la compétence de Jacques Glowinski (chaire de Neuropharmacologie), actuel administrateur, qui en suit la réalisation depuis le début, à l'origine en tant que vice-président de l'assemblée des professeurs lorsque André Miquel, puis Gilbert Dagron (chaire d'Histoire et civilisation du monde byzantin), étaient administrateurs. La dernière

phase touche les laboratoires de physique et de chimie ainsi que la bibliothèque générale. Les amphithéâtres et les salles d'enseignement ont, pour leur part, été inaugurés par le président de la République en 1998.

Les auditeurs du Collège de France

Bien qu'il s'agisse d'une circonstance toute matérielle, ces nouveaux locaux ont eu un effet bénéfique sur le rayonnement du Collège de France. L'audience des cours a beaucoup augmenté. L'accès aux cours, on l'a dit, est entièrement libre et gratuit, sans inscription ni préalable d'aucune sorte. Mais ces cours ne sont pas des cours de vulgarisation, puisque le professeur enseigne sa recherche à mesure qu'il la poursuit. Ils peuvent donc être d'une extrême difficulté et d'une extrême technicité. Pour suivre un cours de mathématiques, il vaut mieux être soi-même un excellent mathématicien. Mais dans certaines disciplines, particulièrement en lettres, sciences humaines et sciences sociales, ils peuvent aussi être relativement accessibles, sans renoncer à l'exigence qui doit être la leur. Les auditeurs doivent seulement savoir que c'est à eux de faire l'effort nécessaire pour suivre le propos et que le professeur ne se mettra à leur portée que dans la mesure où il pourra le faire sans perte de temps et de substance. Mais l'expérience montre que le public disposé à faire cet effort est nombreux. La légende des cours du Collège de France donnés pour le bénéfice d'un unique clochard venu se chauffer est bel et bien une légende. Ce public est hétérogène, puisque tous sont les bienvenus. On y trouve des étudiants, des doctorants, des chercheurs, des professeurs d'université – parmi lesquels des étrangers qui, de passage à Paris, viennent voir ce qui se dit dans leur domaine au Collège de France, mais aussi beaucoup d'auditeurs qui ne sont nullement des spécialistes et ne viennent là que parce que le sujet les intéresse. Cette dernière catégorie peut constituer plus de la moitié, parfois les deux tiers, des cours les plus fréquentés, qui peuvent attirer des centaines d'auditeurs. La tâche du professeur n'est pas facilitée par l'hétérogénéité de son auditoire. Mais il est récompensé de ses efforts par l'atmosphère fervente et chaleureuse qui règne dans les cours.

La devise du Collège de France est *Omnia docet*, « Il enseigne toute chose ». Elle ne signifie pas, bien sûr, que tous les savoirs du monde y sont simultanément enseignés, mais qu'aucun n'en est *a priori* exclu. La curiosité du Collège de France n'a pas de limites. De même qu'il est ouvert à tous, il s'ouvre à toutes les aventures de la science et à toutes les audaces de l'esprit.

Michel Zink

Mai 2005

Copyright Clio 2021 - Tous droits réservés

Bibliographie



Les professeurs du collège de France : dictionnaire biographique
1901-1939
Christophe Charle et Eva Telkes
CNRS, Paris, 1998



Cours et travaux du Collège de France. Résumés, annuaires
Collège de France, Paris, (Publication annuelle)



Collège de France. Figures et travaux
Martine Franck
Imprimerie nationale, Paris, 2003



Les origines du Collège de France (1500-1560). Actes du colloque
international, Paris, décembre 1995.
Fumaroli Marc
Klincksieck, Paris, 1998



Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du
premier Empire
Abel Lefranc
Paris, 1893



Les quatre siècles du Collège de France. Exposition commémorative du
quatrième centenaire de la fondation du Collège de France par François
Ier. Exposition tenue à la Bibliothèque nationale, Galerie Mazarine, 16
juin-4 juillet 1931
Abel Lefranc
Bibliothèque nationale, Paris, 1931